

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h
Vendredi : 09h - 12h
contact@muslimavoyages.com

Facture Numéro	FAC-0686
Facture Date	10 octobre 2023
Date échéance	24 décembre 2023
Total à payer	-70,00 €

A l'attention de

Naoual BLIEL
Nanoucha.b@hotmail.fr

Vous trouverez les photos de votre chambre au VIDA DOWNTOWN [via ce lien](#)

Vous trouverez les photos de votre chambre au MILLENNIUM PLACE MARINA [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotels VIDA DOWNTOWN 5 nuits chambre deluxe petits déjeuners inclus MILLENNIUM PLACE MARINA 5 nuits chambre supérieure petits déjeuners inclus 15 au 25 janvier 2024 2 adultes	2 224,00 €	2 224,00 €
1	Vols A/R TRANSAVIA Départ de Lyon le 15 janvier 2024 à 06h55, arrivée le 15 janvier 2024 à 16h55 à Dubai (vol direct), Retour le 18 février 2024 depuis Dubai à 18h00, arrivée à Lyon le 25 janvier 2024 à 23h35 (vol direct).	796,00 €	796,00 €

Sous Total	3 020,00 €
Tax	0,00 €
Remise	-70,00 €
Payé	-3 020,00 €
Total à payer	-70,00 €

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire).

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.

Payé